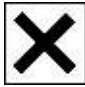




**SOPRAGGLO**  
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE  
80860 NOUVION  
06 07 86 24 58

Bon No : 003300043		1ere Gachée : 13:46 (1) Quantité : 8.00 m3		Date : 08/12/2025 BPE2512051857		Zone : ZONE 03	
Client : GAEC DU C( GAEC DU CORDIEF		Chantier : CAYEUX SU CAYEUX SUR MER		Réf. commande(2) :		Véhicule : FF122NQ FF122NQ	
		LA MOLIERE CHEMIN DES QUARANTES CAYEUX SUR MER				Chauffeur : JORDY YUNG	
						Transport :	
						CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE		Quantite Origine : 32.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 8.00 m3	
14:18		00:00				Xi:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax	
835	BPS NF EN 206 A2/CN		XF1, XC3, XC4, XD1 (	0.40 %	S3 (100 à 150 mm)	12.5	
Ciment(type et classe) CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF			Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)		
				315	C 30/37		
Appellation commerciale : BPS C30/37 XF1(F) D12 S3 II42			Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 4°C		
Propriétés spécifiées :							
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
FIBRE STRUX			PRE 510 0.8 %			Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:			Signature:				

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non